

Éditions

Comment éditer la liste des passages manuels saisis depuis GEC ?

L'édition "Liste des passages" vous permet d'éditer la liste des passages manuels.

Le filtre de l'édition doit être renseigné comme suit :

Dans le **type de passage** il ne faut sélectionner que "Passages manuels" et dans **Information complémentaire** seulement "Aucune".

Les autres critères de filtre sont à renseigner à votre convenance selon les personnes, dates, et services recherchés.

Référence ID de l'article : #1101

Auteur : Olivier

Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:39